

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
19 juillet 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 63

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 9**

Supprimer l'alinéa 31.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Soumettre à l'acceptation du demandeur la proposition d'hébergement ou la région d'orientation revient à contredire la décision prise par la commission mentionnée à l'alinéa 11 du présent article. En ce qu'elle remet en question la légitimité de la commission constituée, la disposition prévue à l'alinéa 31 est supprimée.